

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MME PAULINE QUELOZ, DÉPUTÉE, INTITULÉE "50 MASQUES GRATUITS POUR CHAQUE JURASSIEN-NE" (N° 3322)

Dès le 6 juillet 2020, le Gouvernement jurassien a rendu obligatoire le port du masque pour les personnes de plus de 12 ans dans tous les commerces du canton, cela en raison de la dégradation de la situation due à la COVID-19. Cette décision a été prise initialement pour une durée de 2 mois ; celle-ci a été prolongée le 1^{er} septembre dernier jusqu'au 6 décembre 2020 au moins et pourra être prolongée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire au niveau du canton.

Au vu de la stabilité du nombre de nouveau cas, il est permis de penser que le port du masque dans les commerces jurassiens a contribué à contenir la propagation du virus.

Par ailleurs, une distribution de masques aux personnes au bénéfice du subside total pour les primes d'assurance-maladie a eu lieu dans trois centres dispersés dans chaque district durant la période allant du 8 au 14 juillet 2020.

D'autre part, le prix des masques chirurgicaux a fortement baissé ces derniers mois. Une boîte de 50 masques est passée de 40 à 60 francs, à un prix actuel de 15 à 20 francs, alors que la disponibilité n'est plus du tout un souci puisque les masques sont disponibles dans tous les commerces et en quantité suffisante.

Le Gouvernement répond à la question de la manière suivante :

- 1. Ne serait-il pas temps de faire en sorte que le Canton du Jura distribue gratuitement à chaque habitant du canton âgé de plus de dix ans une boîte de 50 masques chirurgicaux ?**

Le Canton du Jura n'envisage pas de distribuer une boîte de 50 masques chirurgicaux à tous les habitants jurassiens de plus de 10 ans.

Delémont, le 29 septembre 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt